

Procès-verbal

Bureau Directeur par consultation électronique du 28 juillet 2015

Ont répondu favorablement à la consultation : BETTENFELD Jacques, DELPLANQUE Joël, FEUILLAN Jean-Pierre, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, MOCKA-RENIER Jocelyne, SCARSI Claude, VILLEPREUX Brigitte.

1. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 22 juillet 2015, tel que prévu à l'article 25.4.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur **autorise le renouvellement** des conventions suivantes entre clubs nationaux, pour la saison 2016-2016 :
 - a. Val d'Orge Handball entre les clubs Saint Michel Sports Handball et Sainte Geneviève Sports Handball, pour évoluer en Nationale 1 féminine dans les conditions initiales,
 - b. Handball Féminin Loire Sud 42, entre les clubs HB Saint Etienne Andrezieux (club porteur) et Saint Chamond Pays du Gier Handball, pour évoluer en Nationale 1 féminine et Nationale 3 féminine, dans les conditions définies.
2. Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation réunie le 22 juillet 2015, tel que prévu à l'article 26.1.3 des règlements généraux, le Bureau Directeur la **création** des conventions entre clubs suivantes, pour la saison 2015-2016 :

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Masculins :

- a. Saran - USO Handball, entre les clubs USM Saran (club porteur) Handball et US Orléans Handball (Ligue du Centre) ;
- b. Amandha - Chateaurenard, entre les clubs Agglomération Montargoise Handball Association (club porteur) et HBC Chateaurenard (Ligue du Centre) ;
- c. Pontault Combault - Torcy 77, entre les clubs UMS Pontault Combault Handball (club porteur) et Torcy Handball Marne La Vallée Handball (Ligue Ile de France Est) ;
- d. Stella - ASA 94, entre les clubs Stella Sport Saint Maur (club porteur) et ASA Maisons Alfort (Ligue Ile de France Est) ;
- e. Métropole Nice Côte d'Azur Handball, entre les clubs Cavigal Nice Sport Handball (club porteur), OGC Nice Handball et ASBTP Nice Handball (Ligue de Côte d'Azur) ;
- f. Entente Villeneuve Loubet - Carros - Vence, entre les clubs Villeneuve Loubet Handball (club porteur), Carros Handball Club et Vence Handball Sport (Ligue de Côte d'Azur) ;

Pour évoluer en Championnat de France -18 ans Féminines :

- a. Entente Bléré - Chambray, entre les clubs Bléré Val de Cher Handball (club porteur) et Chambray Touraine Handball (Ligue du Centre) ;
- b. Fleury Orléans Loiret Handball, entre les clubs CJF Fleury Loiret Handball (club porteur) et Union Sportive Orléanaise Handball (Ligue du Centre) ;
- c. Entente Reims Saint Brice, entre les clubs Reims Champagne Handball (club porteur) et AS Saint Brice Courcelles Handball (Ligue de Champagne Ardenne) ;
- d. Pays Voironnais Handball, entre les clubs AL. Voiron (club porteur) et Espoir Moirannais Handball (Ligue Dauphiné-Savoie) ;

Fait à Gentilly, le 10 août 2014.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général